



Chaque année, les fournisseurs/fabricants envoient un tarif aux grossistes-répartiteurs. (cf [Loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014](#) relative à la consommation).

A ce titre, les associations CIP et ACL mettent à votre disposition [un fichier type Excel](#) ainsi que le [n°25 des cahiers CIP-ACL](#), intitulé "Tarifs Fabricants-Répartiteurs" et vous accompagnent dans cette démarche.



Tarifs Fabricants-Répartiteurs : n°25 des Cahiers CIP-ACL



Propriété CIP-ACL

A minima, vous devez diffuser une fois par an :

- un Tarif complet
- les Conditions Générales de Vente
- les Conditions Particulières de Vente

N°25 des Cahiers CIP-ACL



[Se désabonner](#) | [Gérer votre abonnement](#)

CIP ACL - 86 rue du Dôme 92100 Boulogne Billancourt

Retrouvez toutes nos actualités sur www.cipclub.org et www.aclclub.org